

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 03

Nombre de votants : 28

OBJET

Affaire n° 2021-121

REVISION DU REGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITE
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
GENERALES

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 27
septembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : **21 OCT 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
cinq octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette
Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie
Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélar, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle,
Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgay.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
(par M. Jean-Paul Babef), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Patrice Payet (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint à 17h05 (affaire n° 2021-121), Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe à 17h06 (affaire n° 2021-121), Mme Sophie
Tsiavia à 17h09 (affaire n° 2021-122), M. Jean-Claude
Adois à 17h17 (affaire n° 2021-123), Mme Claudette Clain
Maillot à 17h19 (affaire n° 2021-123).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Zakaria Ali,
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2021-121

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES

Arrivée de M. Armand Mouniata et de Mme Mémouna Patel

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement du 6 août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement notamment en son article L.581-14-3 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment en ses articles L.123-6 et suivants ;

Vu les décrets n° 2012-118 du 30 janvier 2012 modifié et n° 2013-606 du 09 juillet 2013 portant diverses modifications des dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et pré enseignes ;

Vu la délibération de prescription de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) et de définition des modalités de concertation en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu le document de présentation du diagnostic et des orientations du RLP joint en annexe ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 15 septembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 05 octobre 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation des orientations générales du futur Règlement Local de Publicité ;

Article 2 : de débattre sur les orientations présentées sur la base du document de synthèse joint au rapport ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le 21/10/2021

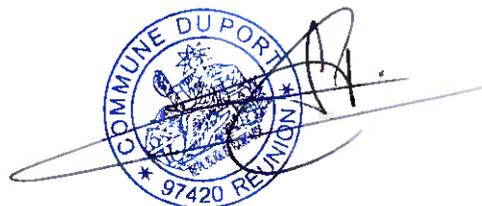
SLOW

ID : 974-219740073-20211005-DL_2021_121-DE

Article 3 : de prendre acte de la tenue du débat portant sur ces orientations sur la base du document de synthèse joint au rapport ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le 21/10/2021

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 974-219740073-20211005-DL_2021_121-DE